

Conditions Générales de la Levée de Fonds Five.Club

Version : 1.0 | Date de publication : 6 novembre 2024

Introduction

Bienvenue sur la plateforme d'investissement de Five.Club, gérée par Five.Club Holding SA, Route de Porrentruy 74, 2800 Delémont, CH-670.3.010.068-4. Ces Conditions Générales (ci-après "CG") régissent l'achat d'actions Five.Club dans le cadre de la levée de fonds. En accédant et en utilisant la plateforme, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté ces CG.

Modifications des CG

Five.Club se réserve le droit de modifier ces CG à tout moment. Les utilisateurs seront informés de toute modification des CG par un moyen approprié (par exemple, par email, ou via la plateforme) avant leur entrée en vigueur. Toute commande ou achat d'actions passée après la publication par Five.Club d'une nouvelle version des CG vaut acceptation de cette nouvelle version.

Définitions

"Investisseur" : toute personne physique ou morale qui souscrit à des actions Five.Club via la plateforme d'investissement.

"Action" : titre de propriété nominatif de la société Five.Club Holding SA donnant droit à une part du capital social et à un droit de vote.

"Plateforme" : la plateforme d'investissement en ligne accessible sur fiveclub-fitness.ch, permettant aux investisseurs de souscrire à des actions Five.Club.

"Levée de fonds" : opération visant à collecter des fonds auprès d'investisseurs pour financer le projet « Croisée des Loisirs » et l'ouverture de nouveaux centres.

Description de l'offre

Five.Club est un club de fitness qui a pour objectif d'offrir à ses membres un lieu convivial et moderne pour pratiquer une activité physique. La levée de fonds vise à créer un nouveau centre de fitness à Delémont, d'une superficie de plus de 1'550 mètres carrés, offrant des infrastructures modernes et de nombreuses activités.

La levée de fonds permettra de financer :

Le déménagement et l'aménagement du nouveau Five.Club à la Croisée des Loisirs (palier de CHF 225'000).

L'ouverture d'un deuxième centre Five.Club (palier de CHF 450'000).

L'expansion du réseau avec l'ouverture de plusieurs centres Five.Club supplémentaires (paliers de CHF 650'000 et CHF 1'000'000).

Le montant minimum d'investissement est de 100 actions, soit CHF 100.

Clarification de la nature des titres offerts

Five.Club émet un total de 10 millions d'actions ordinaires nominatives de la société Five.Club Holding SA, une société anonyme de droit suisse, immatriculée au Registre du commerce du Canton du Jura. Ces actions donnent droit à un droit de vote aux assemblées générales et un droit au dividende en cas de distribution.

Processus d'investissement

Pour investir dans la levée de fonds, l'investisseur doit :

1. Se rendre sur la plateforme d'investissement via le site fiveclub-fitness.ch.
2. Créer un compte utilisateur en fournissant les informations requises.
3. Choisir le pack d'investissement souhaité et le nombre d'actions à souscrire.
4. Procéder au paiement par virement bancaire, carte de crédit ou PayPal.
5. Une fois le paiement validé, l'investisseur recevra une confirmation de souscription et ses actions seront inscrites dans le registre des actionnaires.

Conditions d'éligibilité

La souscription aux actions Five.Club est ouverte à toute personne physique ou morale résident en Suisse ou dans l'union européenne.

Processus de KYC ("Know Your Customer")

Afin de respecter les obligations légales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, Five.Club se réserve le droit de mettre en place des procédures de vérification d'identité. En cas de besoin, Five.Club demandera aux investisseurs de fournir les documents nécessaires à cette vérification, tels que leur pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Délai de rétractation

L'investisseur dispose d'un délai de 7 jours calendaires à compter de la date de souscription pour se rétracter de son investissement.

Pour exercer ce droit de rétractation, l'investisseur doit notifier sa décision par écrit à Five.Club, par lettre

recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Five.Club Holding SA, Route de Porrentruy 74, 2800 Delémont. La notification de rétractation doit mentionner clairement la volonté de l'investisseur de se rétracter et identifier l'investissement concerné (date de souscription, nombre d'actions, etc.). En cas de rétractation dans le délai imparti, Five.Club remboursera intégralement les fonds investis à l'investisseur dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception de la notification de rétractation.

Risques et responsabilités

L'investissement dans des actions Five.Club comporte des risques, notamment le risque de perte en capital et le risque de liquidité. Five.Club ne garantit pas la revente des actions ni un rendement sur investissement. Il est conseillé aux investisseurs de ne pas investir une somme d'argent qu'ils ne peuvent pas se permettre de perdre et de consulter un conseiller financier en cas de besoin.

Revente des actions

Les actions Five Club ne sont pas cotées en bourse et leur liquidité est limitée. Five Club ne garantit pas la revente des actions et ne rachète pas ses propres actions. La plateforme d'investissement ne permet pas la mise en vente des actions.

Il est de la responsabilité de chaque investisseur de trouver lui-même un acheteur pour ses actions. Toute transaction entre actionnaires devra être notifiée à Five Club afin de maintenir le registre des actionnaires à jour.

Programme de parrainage

Five.Club propose un programme de parrainage qui récompense les investisseurs qui recommandent le projet. Pour chaque nouvel investisseur parrainé, le parrain reçoit 5% de la valeur de son investissement en actions.

Gouvernance et communication

Assemblée générale

Les actionnaires seront informés de la date et de l'ordre du jour des assemblées générales par courrier électronique. Ils pourront exercer leur droit de vote en personne ou par procuration.

Communication financière

Five.Club s'engage à communiquer aux actionnaires un rapport annuel, présentant la situation financière de la société ainsi qu'un certificat d'actionnaire. Ces documents seront accessibles sur la plateforme ou pourront être demandées à tout moment à Five.Club.

Dividendes

La décision de distribuer des dividendes appartient à l'assemblée générale des actionnaires. La distribution de dividendes sera envisagée en fonction des résultats de la société et de ses perspectives de développement.

Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à la plateforme et aux services proposés par Five.Club restent la propriété exclusive de Five.Club et de ses concédants de licence.

Protection des données

Five.Club s'engage à protéger les données personnelles des investisseurs conformément à la législation en vigueur, notamment le RGPD. Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des investissements et de la communication avec les actionnaires.

Exclusion de responsabilité

Five.Club s'efforce de fournir des informations exactes et à jour sur la plateforme, mais ne peut garantir l'exhaustivité, l'exactitude et l'actualité de ces informations. Five.Club décline toute responsabilité en cas de dommages résultant de l'utilisation de la plateforme ou des informations qu'elle contient.

Limitation de responsabilité

Five.Club et la plateforme déclinent toute responsabilité en cas de perte financière subie par les investisseurs, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle de leur part. La responsabilité de Five.Club est limitée au montant investi par l'investisseur.

Médiation

En cas de litige entre Five.Club et un investisseur, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable par voie de médiation.

Force majeure

Five.Club ne sera pas responsable de tout manquement à ses obligations en cas de force majeure, c'est-à-dire un événement imprévisible et irrésistible indépendant de sa volonté.

Mentions légales

Nom de la société : Five.Club Holding SA

Adresse : Route de Porrentruy 74, 2800 Delémont

Numéro d'immatriculation : CH-670.3.010.068-4

Droit applicable et for juridique

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit suisse. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Delémont, Jura, Suisse.

Contact

Pour toute question, vous pouvez contacter Five.Club par courriel à info@fiveclub.ch ou par téléphone au +(41) 78 231 71 77.

Conditions générales et Convention d'actionnaires

Les présentes Conditions Générales régissent les modalités de souscription aux actions Five.Club dans le cadre de la levée de fonds. Elles définissent les droits et obligations des investisseurs et de Five Club lors de la souscription.

En complément de ces Conditions Générales, une Convention d'actionnaires régit les relations entre les actionnaires de Five.Club, notamment en ce qui concerne l'exercice de leurs droits et la gestion de la société. La Convention d'actionnaires est disponible sur la plateforme d'investissement et accessible à l'adresse suivante : <https://fiveclub-fitness.ch/wp-content/uploads/2024/11/ca.pdf>

Lieu et date :

Signature :
